



LA FEUILLE DE CHOU



JUILLET 2010

EDITO

Le dicton du mois :

Poût mûrit les fruits,

Septembre les cueille!

DANS CE NUMÉRO :

TOURS DE PLAINE ET REUNIONS PROBIOLOR – COMMENT CHOISIR SES VARIETES? – MISE A JOUR DES BASES DE DONNEES	2 ET 3
L'EQUIPE DU CGA DE LORRAINE EVOLUE – ESTELLE RAPP QUITTE LE CGA – FCO: LES ELEVEURS ENFIN ECOUTÉS? - LA BIO, VICTIME COLLATÉRALE DE LA GUERRE COMMERCIALE ENTRE GÉANTS DE LA GRANDE DISTRIBUTION?	4 ET 5
LA BANQUE ALIMENTAIRE CHERCHE DES BIENFAITEURS – INFO LAIT – FORMATIONS LONGUES EN GRANDES CULTURES BIO	6 ET 7
PETITES ANNONCES	8

Le travail de notre réseau pour compléter la nouvelle réglementation Européenne est concrétisé . L'objectif était de reprendre les pratiques d'élevage qui avaient cours jusqu'au début 2009, ainsi que des règles spécifiques qui donnent à la Bio toute sa cohérence. C'est ainsi qu'est née la marque BIO Cohérence. C'est un choix exigeant qui engage producteurs et consommateurs dans une démarche de progrès pour une agriculture biologique toujours plus respectueuse des équilibres, sociaux et économiques.

La crédibilité du logo Bio qui intéresse tant de monde aujourd'hui est le fruit de plus de trente ans d'engagement militant des producteurs. Nous ne devons pas nous contenter d'une situation confortable aujourd'hui qui repose essentiellement sur l'exploitation commerciale et sur les acquis du logo. Nous verrons je pense assez rapidement les limites de ce type de développement, les premiers signes sont déjà perceptibles. C'est à nous de faire vivre la Bio de demain avec des outils qui nous appartiennent comme les marques Paysan Bio Lorrain et BIO Cohérence.

La marque BIO Cohérence, c'est un cahier des charges qui tend à amener l'agriculture biologique vers les objectifs fixés dans une charte. Ce document est issu de la réflexion des différents acteurs de la marque dans les domaines écologiques, sociaux, environnementaux et économiques. Un autodiagnostic est également proposé aux producteurs qui leur permet d'évaluer leur pratiques et de déterminer des pistes de progrès. D'un point de vue pratique, l'engagement a été voulu simple et abordable pour le plus grand nombre. Le prix de l'adhésion comprend un contrôle effectué par votre contrôleur habituel, en même temps que votre contrôle obligatoire, les données sont ensuite communiquées au comité de marque BIO Cohérence qui statuera.

Je suis convaincu que c'est avec ce type d'engagement que les producteurs continueront à être les principaux acteurs d'une Bio vivante et porteuse de sens.

Rémi LALEVEE

INFO RÉGLEMENTATION :

DÉROGATION POUR L'EXPLOITATION DES JACHÈRES ET L'UTILISATION DE FOURRAGES NON BIO

Le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, accorde une dérogation pour l'exploitation des jachères pour l'alimentation animale dans les départements touchés par des conditions climatiques particulièrement défavorables.

Au regard des données climatiques et de la production de fourrages des prairies, il a été décidé d'autoriser, pour la campagne 2010, l'utilisation des jachères pour l'alimentation animale. Cette autorisation vaut pour toutes les terres déclarées en gel au plus tard au 13 juillet 2010.

Les 4 départements lorrains sont concernés par cette mesure.

Il a également été décidé qu'aucune attestation supplémentaire des services déconcentrés (DDT) ne sera nécessaire pour octroyer les dérogations aux éleveurs de ces départements qui souhaiteraient utiliser des fourrages non biologiques.

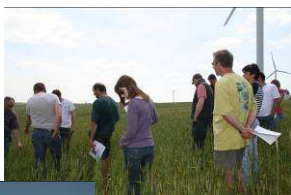
Donc, si vous souhaitez acheter du fourrage extérieur non biologique, il vous suffit de demander directement la dérogation à votre organisme certificateur.

Remarque : Quelques solutions techniques existent pour faire face au déficit fourrager, renseignez vous auprès des animatrices en département.

TOURS DE PLAINE ET REUNION PROBIOLOR: DES ECHANGES RICHES MAIS UNE PARTICIPATION MITIGEE AU FAIT DE LA PERIODE

TOURS DE PLAINE

Lors des tours de plaine, les producteurs se sont montrés intéressés.



6 rendez-vous en bout de champ avaient été donnés entre le 21 et le 28 juin sur des exploitations bio ou en conversion par les animateurs départementaux en CDA avec les GAB. Les échanges ont été riches et ont permis aux producteurs en bio depuis plusieurs années de confronter leurs pratiques. Les exploitants nouvellement engagés en bio ou ceux en réflexion ont pu notamment se rendre compte que la maîtrise des adventices était possible dès la première année de conversion. Des échanges ont eu lieu autour de la rotation, des cultures en mélange, etc.. Malheureusement la période n'était pas optimale ce qui a fortement limité le nombre de participants.

RENCONTRE D'INFORMATION DE PROBIOLOR

Pour la première fois, la coopérative céréalière bio a organisé des réunions en département afin de venir à la rencontre de ses adhérents mais aussi des nouveaux agriculteurs bio. Si, là aussi, le taux de participation a été faible en raison des dates, les échanges ont été intéressants: fonctionnement de la coopérative, marché des céréales, etc.



Marie Noelle BEAUVING et Thomas HUGUIN présentent aux producteurs la coopérative PROBIOLOR

A RETENIR

◆ Stockage des céréales :

En raison de la zone de collecte de la coopérative très étendue, des volumes faibles en comparaison du conventionnel et de la diversité de cultures, la collecte à la moisson n'est pas envisageable. Il est donc important que les producteurs bio aient un point de stockage à la ferme. N'oublions pas que les conditions de stockage à la moisson des céréales seront d'autant meilleures qu'un nettoyage correct aura été réalisé. Les enlèvements seront ensuite faits au fil de la commercialisation. La coopérative priorisera autant que possible, les exploitations ayant un stockage « précaire ».

◆ Annoncer les volumes au plus tôt :

Pour que PROBIOLOR puisse valoriser au mieux les céréales, il est primordial que les producteurs annoncent avant moisson une première estimation de leur production et confirment après moisson. Cela permet ainsi à la coopérative de démarcher les clients potentiels avant la moisson et ainsi gérer au mieux la valorisation des cultures.

◆ Réflexion autour de la contractualisation :

Les marchés des céréales bio peuvent vite être déstabilisés. C'est notamment le cas du seigle et de l'épeautre qui de manière cyclique, se trouvent avec une offre supérieure à la demande et donc des prix en chute libre. Aussi, la coopérative entame une réflexion autour d'une notion de contractualisation. En fonction de la capacité du marché, la coopérative s'engagera sur ces cultures uniquement sur un volume prédéfini.

◆ Diversifier les cultures :

Les agriculteurs bio doivent dans leur mise en culture trouver le bon compromis entre l'intérêt agronomique et l'intérêt économique. Pour les aider, la coopérative entame un travail sur la recherche de nouvelles cultures à planter en région. Si les marchés offrent effectivement des possibilités, il peut encore y avoir des problèmes techniques. PROBIOLOR se rapproche donc des organismes de développement et des instituts techniques pour trouver des réponses.

COMMENT CHOISIR SES VARIÉTÉS?

DU TRAVAIL A FAIRE POUR REpondre A CETTE QUESTION

Lors de l'accompagnement des réflexions, les animatrices CDA/GAB ont fréquemment constaté des interrogations de la part des nouveaux convertis sur les variétés à implanter. Les mêmes questions se sont posées lors des réunions de PROBIOLOR. Pour l'instant, peut d'éléments sont disponibles pour les agriculteurs bio. Un travail en deux temps entre le CGA de Lorraine et les Chambres d'Agriculture va être mis en place pour palier ce manque.

Un stage à l'automne

Dans un premier temps, un stagiaire sera accueilli au niveau du CGA de Lorraine afin :

- de réaliser un état des lieux des variétés aujourd'hui en Lorraine ainsi qu'une compilation des avis et expériences des producteurs bio sur ces variétés,
- d'établir une synthèse bibliographique sur les références techniques disponibles sur ces variétés,

- d'identifier des variétés non encore utilisées en Lorraine mais qui pourraient être adaptées.

Ce travail permettra dans un premier temps de disposer d'informations sur les variétés actuellement cultivées, mais aussi offrir des pistes de réflexion pour des essais variétés.

Des essais variétés à partir du printemps

Dans un second temps, en département, des essais variétés seront mis en place et suivis par les Chambres d'Agriculture. Le préalable à ce travail :

- établir les protocoles,
- identifier les parcelles pour l'implantation des expérimentations.

L'objectif sera la mise en place des premiers essais avec des cultures de printemps.

MISE À JOUR DES BASES DE DONNÉES!

Depuis fin 2008, on assiste en Lorraine à une reprise de la dynamique de conversion. Il est donc important de remettre à jour nos bases de données afin de disposer d'un observatoire de la production biologique couplé à un observatoire des conversions.

Ce travail deux objectifs principaux:

1/ Pour assurer la meilleure valorisation de la production bio, il est nécessaire d'avoir une vision la plus complète possible des produits et des volumes à valoriser dans les années à venir. Pour cela nous avons besoin de connaître précisément vos productions.

2/ Une connaissance précise et à jour des exploitations bio nous permettra d'apporter des informations mieux adaptées (formations, zoom technique, etc.).

Il est bien naturellement entendu que ces données ne seront pas dif-

fusées en l'état mais bien via des synthèses afin de les rendre anonymes. Elles ne serviront en aucun cas à des démarchages commerciaux.

Sophie puis Mélanie, notre secrétaire, ont débuté un travail de fond. Nous remercions les producteurs qui ont déjà pris la peine de nous répondre. Cependant pour certains nous avons des données obsolètes ou incomplètes.

Nous avons établi une fiche d'exploitation rapide à renseigner. Nous allons la renvoyer aux exploitants ne nous ayant pas répondu à ce jour. Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir la compléter et nous la retourner par mail, courrier ou fax.

La mise à jour de la base de données nous est indispensable pour mieux vous connaître et répondre à vos attentes.

Nadine Piboule

DISPONIBILITES DES SEMENCES BIO

Le cahier des charges impose l'utilisation de semences certifiées bio. En cas d'indisponibilités, il est possible d'obtenir une dérogation pour utiliser des semences non traitées.

Pour cela, un site internet a été mis en place :

www.semences-biologiques.org

Il vous permet de rechercher les variétés disponibles et leurs fournisseurs, puis si nécessaire de faire une demande de dérogation.

Sachez que PROBIOLOR peut faire les démarches pour ses adhérents tout comme le CGA de Lorraine pour les maraîchers.

L'ÉQUIPE DU CGA DE LORRAINE ÉVOLUE

PATRICIA HEUZE



Patricia Heuzé rejoint le CGA au poste de chargée de mission « Eau et agriculture ».

Son parcours: Formation universitaire en écologie, ingénieur d'études et de recherche en écologie des milieux terrestres et aquatiques, formation agricole à dominante AB.

Sa mission: Au sein d'un dispositif national piloté par la FNAB, elle appuiera le développement de l'agriculture biologique dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable de Lorraine. La France s'est en effet engagée à répondre aux objectifs européens d'atteinte et de maintien du bon état des eaux *. Dans ce contexte, l'agriculture biologique est reconnue comme un outil performant d'aide à la reconquête et à la préservation de la qualité de l'eau.

* Directive 2000/60/CE, adoptée le 23 octobre 2000 et transposée en France par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004.

CHARLES-HENRI KARAMARCO

Bonjour, je m'appelle Charles Henri KARAMARKO, et viens d'intégrer la formidable équipe du CGA de Lorraine pour réaliser mon stage de fin d'études qui se déroulera sur les mois de Juillet et Août.

Je suis actuellement en licence professionnelle d'agronomie à l'IUT de Nancy-Brabois. Cette formation m'a permis de me préparer pour ma future installation sur l'exploitation familiale, convertie à l'agriculture biologique depuis 2001. Convaincu par le mode de production biologique et l'état d'esprit de ceux qui le défende. J'ai choisi de réaliser mon stage au CGA de Lorraine dans le but de nous aider à développer et promouvoir l'agriculture biologique.

Le stage a pour but d'étudier le potentiel de développement, en termes de consommation et de production, des filières viande déficitaires (veaux de lait, porcs, volailles) sur la Lorraine. Je serai donc amené à rencontrer certain(e) s d'entre vous si ce n'est déjà fait.

ESTELLE RAPP QUITTE LE CGA



J'ai été heureuse de travailler durant une année pour le CGA de Lorraine. J'ai appris beaucoup sur le monde de la Bio et je suis toujours aussi convaincue du bien fondé du développement de ce mode de production!

Je quitte le CGA avec regrets pour trouver un travail plus proche de mon lieu d'habitation. J'espère toutefois avoir apporté ma petite pierre à l'édifice de la Bio. Bonne et longue route à tous! Estelle

FCO : LES ÉLEVEURS ENFIN ÉCOUTÉS ?

La FNAB se réjouit des annonces faites en Comité National de suivi de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) prévoyant une vaccination volontaire pour la prochaine campagne. Elle compte maintenant que cette annonce soit confirmée par des textes officiels et que des recherches approfondies sur l'immunité naturelle soient enfin mises en place.

Le Comité de pilotage national sur la FCO s'est réuni le 21 juillet pour évoquer les obligations des éleveurs lors de la prochaine campagne. Après un auto-satisfecit sur le déroulement de la précédente campagne que la FNAB est loin de partager, le ministère a annoncé que la vaccination contre la FCO deviendrait volontaire.

La FNAB se réjouit de cette annonce et espère que, contrairement à l'année dernière où cette évolution était déjà annoncée, elle fera bien l'objet d'une validation définitive via des textes officiels.

La FNAB s'était opposé dès 2006 à la vaccination comme seul moyen de lutte contre une maladie non contagieuse et non dangereuse pour l'homme. Elle rappelle que l'éradication est illusoire, car véhiculée par un insecte autochtone possédant un large réservoir dans la faune sauvage. Dans

ce contexte, de nombreux éleveurs bio avaient préféré travailler au développement à long terme d'une immunisation naturelle de leurs troupeaux, au risque d'être traînés devant les tribunaux.

Loin d'être opposée par principe à la vaccination, la FNAB exprime son souhait d'une évolution globale des politiques sanitaires publiques. Celles-ci qui considéreraient enfin la construction d'immunités naturelles comme un outil de prophylaxie valable, lorsque les maladies considérées ne présentent pas de risques majeurs, notamment pour l'homme. Cette évolution nécessite que le refus d'entendre et la répression laissent place à des recherches sérieuses sur ce sujet.

Communiqué FNAB

LA BIO, VICTIME COLLATÉRALE DE LA GUERRE COMMERCIALE ENTRE GÉANTS DE LA GRANDE DISTRIBUTION ?

La majorité des enseignes de la grande distribution et du hard discount proposent aujourd'hui des gammes de produits biologiques. Pour cela, certaines se sont lancées dans une bataille commerciale afin de proposer des prix toujours plus bas... Quelles seront les conséquences pour les consommateurs et les producteurs ? La FNAB tire la sonnette d'alarme. Explications.

L'enseigne Auchan a lancé l'offensive en proposant depuis mai dernier 50 aliments bio à moins d'1 euro. L'enseigne Leader price (groupe Casino) a répondu en réalisant une campagne publicitaire la positionnant moins chère que deux enseignes nationales sur un panier de 29 produits. Leclerc a attaqué à son tour en lançant un site internet visant à comparer les prix des produits bio de marques nationales ou distributeurs. Cette stratégie, qui n'est pas poursuivie par toutes les enseignes, s'appuie sur la croissance continue des achats de produits biologiques y compris en temps de crise, une tendance significative d'une modification des habitudes alimentaires des consommateurs. Si moins de 50% des produits bios sont achetés en GMS, il s'agit de capter une clientèle croissante et de surfer dans le même temps sur la vague de la « consommation responsable ».

Comment dès lors ne pas souscrire aux messages de « démocratisation » de la bio porté par les « lois naturelles » de la concurrence économique ? Si cette bataille commerciale est avant tout une opération publicitaire, elle s'appuie sur des mécanismes déjà subis par les paysans qui pourraient bien avoir des conséquences destructrices sur la filière bio. Il faut se souvenir que la « guerre des prix » commencée dans les années 70 a profondément modifié le système agro-alimentaire avec la double concentration des fournisseurs et des distributeurs. Voudrait-on aujourd'hui, à la faveur d'une nouvelle crise économique, appliquer cette stratégie implacable à la bio ?

A un objectif "du plus bas prix" il faut substituer un objectif du "juste prix" dans l'intérêt de toutes les parties prenantes: citoyen, producteurs, transformateurs et distributeurs. Les enseignes qui lancent la guerre des prix de la bio sans autre forme de considération pour les enjeux économiques, environnementaux et sociaux d'une telle stratégie, portent une responsabilité importante dans la fragilisation de la filière dans son ensemble.

D'autres mécanismes sont possibles, comme le démontrent plusieurs expérimentations mises en place entre des groupements de producteurs bio et des enseignes de distribution spécialisées (outils de planification des cultures et de lissage des prix). Face à leurs besoins d'approvisionnement qualitatif, des

enseignes de la grande distribution contribuent aussi à la structuration de filières durables assurant une juste rémunération des producteurs. Ces démarches, au plus près des

territoires, visent des objectifs indissociables de qualité des produits, de sécurité des approvisionnements, de rémunération des producteurs et de rationalisation des coûts (du mode de production aux questions logistiques).

Face à la crise structurelle de l'agriculture provoquée notamment par les logiques économiques de la GMS, la loi de modernisation de l'agriculture adoptée le 13 juillet dernier prévoit le développement des contractualisations et crée un observatoire des marges et des prix. A l'occasion de l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale, Bruno Lemaire, ministre de l'agriculture, a été clair sur cette logique destructrice : « *Comment accepter que les producteurs soient systématiquement la variable d'ajustement de la filière commerciale en France ? Comme si on pouvait toujours tirer le prix le plus possible vers le bas, comme si on pouvait oublier que la qualité du produit, la sécurité sanitaire et le respect de l'environnement ont un coût pour nos producteurs et que c'est les producteurs qui payent pour cela (...)* ».

Si la régulation du système agro-alimentaire est en effet nécessaire, les rapports de force économiques établis ne seront pas remis en cause par cette loi. La bio, dont les spécificités n'ont pas été prises en compte dans ce texte, doit continuer à proposer de nouvelles alliances objectives entre citoyens, producteurs et les acteurs économiques de la transformation et de la distribution. Ces innovations socioéconomiques ne pourront se pérenniser que par une forte volonté du consomm'acteur et la multiplication des démarches des enseignes en ce sens. Les paysans bios n'imaginent pas développer la bio autrement que dans des nouveaux rapports sociaux qui préservent l'intérêt et le revenu de chacun des acteurs de la filière.

Un autre type d'économie et de rapports sociaux sont possibles, qui veut y travailler ?

Communiqué FNAB



LA BANQUE ALIMENTAIRE CHERCHE DES BIENFAITEURS

La banque alimentaire de Nancy travaille avec 49 associations qui viennent en aide à 3323 familles pour 10 536 personnes dont 2306 RSA et 457 enfants (de moins de 2 ans) et distribuent une ou deux fois par mois cette aide alimentaire sous forme de colis ou repas.

Pour assurer la distribution de ces colis, la banque alimentaire s'appuie sur la générosité et les dons. Le soutien à la banque alimentaire peut se faire par des dons d'argent mais aussi par des dons en nature. Les bénévoles peuvent se déplacer pour venir chercher les produits, assurer la manutention, etc.

Sachez que les entreprises sont autorisées à déduire de leur résultat imposable les dons en nature ou en espèces faits à la Banque Alimentaire dans la limite de 3,25 pour mille de leur chiffre d'affaires, conformément aux dispositions de l'article 238 bis-2 du C.G.I. Depuis la Loi du 24 juin 1996, les entreprises qui n'ont pas dégagé, au cours d'un exercice, de bénéfice imposable, ont la possibilité d'étaler sur les 5 prochains exercices les déductions dont elles bé-

néficient au titre des dons effectués.

Par entreprise, il faut entendre toutes les entreprises industrielles ou commerciales, celles qui exercent une activité non commerciale et les exploitations agricoles, quelles que soient leur forme (individuelle ou sociale), et leur régime fiscal (impôt sur le revenu des sociétés).

Comme pour les versements effectués par les particuliers, les dons des entreprises peuvent être faits en espèce ou en nature et, dans ce dernier cas, le montant est estimé par l'entreprise :

- ♦ A la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock.
- ♦ Au prix de revient de la prestation offerte pour les prestations de service (mise à la disposition de personnel rémunéré par le donateur, frais de transport, par exemple).

Pensez-y !

INFO LAIT :

REDISTRIBUTION DE QUOTA

Dans la perspective de la fin programmée du régime des quotas, la réglementation communautaire prévoit, à la suite des décisions du « bilan de santé de la PAC » une hausse des quotas laitiers des États membres de 1 % par an pendant cinq ans à compter de la campagne 2009-2010.

En France, compte tenu du contexte économique et des marchés fortement dégradés, ce volume n'a pas été redistribué sur la campagne 2009-2010. Ainsi, pour la campagne 2010-2011, une hausse de quota correspondant à 2 % du quota national est disponible en France pour la redistribution.

Pour en bénéficier, les exploitations demandeuses doivent être chartées. La certification à l'Agriculture Biologique est reconnue. Les producteurs laitiers qui souhaitent bénéficier de cette redistribution de quota doivent demander en DDT un formulaire de demande.

JOURNÉE SUR LE LAIT BIO EN MOSELLE

Le 24 septembre sur l'impulsion de la DDT 57, est organisée une journée autour de la production de lait biologique. Après une matinée en salle et des témoignages d'agriculteurs, l'après midi se déroulera sur une exploitation. En plus de la visite de l'exploitation, différents partenaires (CDA 57, CGA de Lorraine, laiteries) travaillent de concert avec la DDT afin de proposer plusieurs stands :

- ♦ Filière laitière et perspectives du marché lait Bio
- ♦ Alimentation et soins aux animaux :
- ♦ Agronomie - Grandes cultures
- ♦ Je souhaite me reconverter en Bio
- ♦ Les débouchés pour la viande bovine et les cultures de vente Bio
- ♦ Les aides de l'État et des collectivités

Pour plus information : Sophie KICHEY : 03 87 66 04 43



FORMATIONS LONGUES EN GRANDES CULTURES BIO AU CFPPA DE METZ

Depuis 2009, dans le cadre du BPREA, le CFPPA de METZ COURCELLES-CHAUSSY propose une formation longue (150 heures) en grandes cultures biologiques en FOAD (Formation Ouverte et A Distance). Le BPREA permet d'obtenir la capacité professionnelle pour s'installer sur une exploitation agricole. Le principe de la FOAD consiste à proposer un parcours de formation à des stagiaires situés dans d'autres centres de formation en France. Ces stagiaires se forment à partir de ressources fournies par le CFPPA de METZ COURCELLES-CHAUSSY et sont accompagnés par le centre partenaire dans lequel ils se sont inscrits à la formation BPREA. C'est dans ce cadre de formation qu'ils se retrouvent pendant une semaine au CFPPA de METZ COURCELLES-CHAUSSY

Cette année ils étaient 13 stagiaires à se retrouver à Courcelles-Chaussy en regroupement pour se former aux grandes cultures biologiques. Ils viennent de CFPPA de Bretagne, de Pays de La Loire, de Normandie, de Lorraine, de Rhône-Alpes et d'Alsace. Leurs projets s'orientent vers la production de culture de vente, de légumes secs, d'orge de brasserie avec transformation en bière, de blé avec transformation en pain, et la recherche d'autonomie alimentaire pour les ateliers de production animale.

La semaine a débuté par une présentation de la filière Grandes Cultures en Lorraine par David Hypolite. Un temps de la semaine a été consacré à la pratique, à l'évaluation et au suivi de l'avancement du parcours des stagiaires. Les temps forts de la semaine ont été les visites de l'INRA de Mirecourt et des exploitations de David et Vincent Hypolite. Les thèmes abordés pendant ces visites étaient les itinéraires techniques des cultures, le travail du sol, le matériel, les rotations, les semences, la gestion des récoltes, les observations en plein champ et la valorisation des productions. Les thèmes de la fertilité des sols, du travail du sol et des rappels en agronomie ont également été développés par Joséphine Peigné de L'ISARA de Lyon. Les stagiaires

ont apprécié la qualité des visites et des « intervenants qui suscitent le questionnement et la remise en cause ». Ils ont jugé « les discussions et les personnes rencontrées [...] vraiment intéressantes et à la pointe ». Globalement ils jugent nécessaire ce principe de semaine de regroupement dans le parcours de formation. Une seconde semaine serait à envisager par certains d'entre eux. La formation correspond à leurs attentes.

Actuellement le CFPPA de Metz Courcelles-Chaussy propose ce parcours de formation dans le cadre du 3P (plan de professionnalisation personnalisé) (financement VIVEA). Ce dispositif de formation longue permet également de répondre à des demandes d'agriculteurs se convertissant à l'agriculture biologique. Le CFPPA peut étudier les demandes et proposer un parcours de formation adapté aux besoins de l'agriculteur sur les thèmes de l'agronomie, de la fertilité des sols, de l'approche du système de production et des techniques de production. Ces formations peuvent être financées par les fonds de formation VIVEA et FAFSEA (si acceptation en commission).

Patrice MULLER - CFPPA de METZ Courcelles-Chaussy



Exemple d'un panneau devant une ferme

PANNEAUX DEVANT LES FERMES

Paysan Bio Lorrain lance une nouvelle campagne d'impression de panneaux de signalisation à implanter devant les exploitations bio.

Si vous êtes intéressés, contacter rapidement Sophie GUIBERT au 03 83 98 09 25 ou par mail : paysanbiolorrain@wanadoo.fr.

PETITES ANNONCES

Production Végétale

- **Cherche paille bio.** Contacter M. GELTZ au 03 87 78 24 78
- **Vend mélange triticale/pois/épeautre certifié AB** - 10 t, 230€ départ Ferme, Contact: **François Maître d'Hotel au 06 17 97 22 19**
- **Vend Paille Bio Triticale** - Contactez Monsieur DENAY Paul **03 29 09 13 29—06 83 75 53 23**
- **Cherche 25 kg de Blé fourrage Bio—Mélange** bio pour alimenter des poules **et recherche botte de foin et botte de paille.** Contact:ez Mr FIX Arnaud : **02 77 05 00 02**
- **Vends 32 tonnes foin C2 2010 RB env 400 kg/botte 90 euros/tonne** Contactez C. Bourguignon secteur Delme **06.85.15.85.23**
- **Cherche Foin C2 ou Bio** Contactez Mr CAUDY Valentin **06 88 45 50 68** ERBEVILLER (57)
- **Recherche orge ou avoine** Contactez JEAN BOYE **03 29 07 55 25**

Production Animale

- **Vends taureau Montbéliard** 28 mois, bonne origine, père OYAMA contacter Claude Bazard, INRA au 03/29/38/55/08
- **A Vendre broutards Charolais et croisés, mâles et femelles, génisses charolaises 18/22 mois.** René RICHIER, Tél. : 03 29 85 53 67
- **Vends broutards limousins bio de 12 mois** - Contacter M. Jean Paul REIN au 03.87.92.88.52
- **Cherche vaches ou génisses laitières à terme.** Contacter Frédéric LOUIS au 03.29.23.21.96.
- **Vend vache pleine hostein** Contact : GAEC DU SILLON **03 83 62 64 12**

Emploi – stage – cession - installation

- **Recherche emploi saisonnier** (expérience en maraîchage), si loin de Metz solution d'hébergement souhaité. Contact : Yann PATRIS 06 70 34 25 00
- **Recherche exploitation pour une installation individuelle** en bio : céréales, élevage bovin, objectif de faire de la transformation et de la vente directe, arrondissement de Nancy, contact :

David Pauly : 03 82 82 36 83 ou 06 50 53 84 40

- **Cède exploitation viticole-arboricole bio, 10 ha, pour cause de départ en retraite.**

1/3 vignes AOC Côtes de Toul + 2/3 vergers, dominante mirabelliers, avec pommiers, quetschiers et groseillers. 40% du foncier en propriété, à acheter ou à louer.

Transformation des récoltes et ventes de produits finis : vins, liqueurs, eaux de vie, jus de fruits, mirabelles séchées, fruits frais conditionnés.

CA 2008 de 260 K€ HT. Clientèle principalement nationale.

Contacteur Michel GOUJOT, Tél : 03.83.63.82.26-Mail : michel.goujot@cooperation.net

- **Ferme en bio depuis 20 ans, cherche éleveur pour remplacer un associé partant en retraite.** G A E C à 3 associés avec 80 vaches laitières nourries en pâture l'été et au foin ventilé l'hiver Localisation : Royaumeix - à 10 km au nord de Toul (54).

Pour plus d'informations : contacter François Garnier au 03 83 62 87 14 ou Stéphane Naudé au 06 78 21 51 84

- **URGENT cherche travail saisonnier sur la région,** expérience de la cueillette, de la taille et en maraîchage. Une possibilité d'hébergement (camping) serai pratique. Contacter **Mr VORKAUER Olivier 06 32 35 97 40**

Matériel

- **Vends un déchaumeur LENKEM smarag 9** (3 m 7 dents) avec option rouleau a barre .État neuf _Contacteur Jean-Luc BRUNEL, MARRE au 03.29.85.03.73
- **Vends Fourgon 1t4;** deux calibreuses: une à pomme, une à pomme et poire. **Prix à débattre.** Contacter **Mr PROT Philippe: 03 29 70 80 71**
- **Vend nettoyeur-élevateur Dupuys.** capacité 30qx/h, ne dispose pas de moteur et les pales en caoutchouc qui servent à entraîner le grain sont neuves. Visible à proximité de Commercy Contact : HUGUIN G : 06.86.20.47.20 ou 03.29.91.51.72.
- **Vend épandeur RUR 55 (Zetor 5,5 tonnes)** avec table d'épandage largeur de travail 9 à 12 mètres. **Vend petit trieur Emile Marot n° 7.** Contacter Jean-Luc BRUNEL, MARRE au 03.29.85.03.73



CGA DE LORRAINE

CGA de Lorraine
Bâtiment A
5, rue de la Vologne
54520 LAXOU
<http://www.bioenlorraine.fr>
<http://www.cga-lorraine.org>
Tél : 03.83.98.49.20
Fax : 03.83.98.44.97

Nadine PIBOULE : coordinatrice régionale :

npiboule.cga@orange.fr

ligne directe : : 03.83.98.09.06

Nicolas HERBETH : filière maraîchère, accompagnement de projet. :

nherbeth.cga@orange.fr

ligne directe : 03.83.98.09.18

Patricia HEUZE : animatrice eau et territoire

pheuze.cga@orange.fr

ligne directe : 03.83.98.09.20